



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 2477

Texte de la question

POLITIQUE DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Dominique Tian, pour le groupe UMP.

M. Dominique Tian. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, le Gouvernement est en passe de gagner la bataille de l'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Tous les observateurs économiques sérieux en sont d'accord. Pour le neuvième mois consécutif, le chômage baisse dans notre pays. Durant l'année écoulée, 130 000 personnes ont trouvé un emploi et le taux de chômage s'établit à 9,5 %. Cette décrue est due à une forte augmentation des créations d'emplois et non à des radiations administratives ou à la démographie. (*" C'est faux ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cependant, 150 000 jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme, 60 000 quittent le collège sans aucune qualification et 15 000 sont en errance scolaire. Monsieur le ministre, au deuxième jour de l'examen du projet de loi relatif à l'égalité des chances, qui aborde l'ensemble des problèmes que peuvent rencontrer les jeunes, que peuvent-ils attendre des nouvelles mesures que vous proposez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, le nombre des chômeurs a en effet diminué de 180 000 en neuf mois : telle est la réalité des chiffres.

M. Jean-Pierre Kucheida. Et combien de Rmistes supplémentaires ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. J'ajoute - on le sait moins - qu'au cours des trois premiers trimestres de 2005, 60 000 salariés ont été affiliés à l'UNEDIC, ce qui signifie autant d'emplois nouveaux créés dans les entreprises du secteur privé.

M. François Hollande. Ce n'est pas ce que dit la DARES !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Encore les emplois de service à la personne ainsi que ceux des secteurs médico-social et éducatif sont-ils comptabilisés avec un grand retard.

Par ailleurs, 225 000 entreprises ont été créées, soit 40 000 de plus qu'en 2000. Quant au nombre des apprentis engagés dans une formation en alternance en entreprise, il a atteint un record historique.

La politique de l'emploi consiste naturellement à renforcer notre attractivité et notre compétitivité, grâce à la création des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence rurale ou de l'Agence de l'innovation industrielle. Mais elle tient aussi à la qualité des hommes et des femmes.

C'est pourquoi nous nous engageons en faveur des seniors, afin que l'on cesse de les considérer - c'est le cas depuis vingt-cinq ans - comme la variable d'ajustement des plans sociaux.

Nous parions aussi sur les juniors. Nous allons ainsi améliorer l'orientation et développer la formation en alternance, avec l'objectif de former ainsi 800 000 jeunes en 2009, ainsi que l'accompagnement social. Ce que les jeunes peuvent attendre du renforcement de l'alternance, des stages et de la création du contrat première embauche, c'est d'en finir enfin avec la galère et les petits boulots et de réussir leur entrée dans la vie professionnelle en bénéficiant d'un accompagnement.

Les seniors comme les jeunes sont l'avenir de notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de*

(l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2477

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 février 2006